

Règlement de l'AQUATHLON DU NERON et CROSS TRI JEUNES du 12 mars 2023

L'Aquathlon du NERON et le CROSS TRI JEUNES sont organisés par le club du FONTANIL Triathlon affilié à la fédération Française de Triathlon (FFTRI), les concurrents sont donc soumis à la Règlementation Sportive de la FFTRI en vigueur et s'engagent à la connaître et la respecter.

Elle est consultable sur : <https://www.auratriathlon.fr/arbitrage-reglementation>

Les disciplines s'enchaînent sans arrêt du chronomètre depuis le départ, lors de la ou des transitions, jusqu'à l'arrivée. En cas d'abandon ou de disqualification par les arbitres, le concurrent ne sera pas classé.

INSCRIPTION :

Par son inscription, l'athlète reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte son contenu. Il certifie exacts les renseignements fournis.

Si le concurrent n'est pas licencié « compétition » FFTRI, il a l'obligation de souscrire un pass-compétition lors de son inscription à l'épreuve.

Si pass-compétition, le concurrent doit être en possession d'un certificat médical datant de moins d'un an à la date de l'inscription, indiquant « apte à la pratique de l'aquathlon ou du triathlon en compétition » ou « apte à la pratique du sport en compétition », et en fournir une copie lors du retrait du dossard avant l'épreuve.

La présentation d'une licence FFTRI Loisir nécessite la présentation d'un certificat médical tel que mentionné ci-dessus ainsi que le paiement du pass-compétition.

Les mineurs Non licenciés FFTRI doivent présenter une autorisation parentale. (Voir ci-dessous)

Les inscriptions se font exclusivement par internet sur le site www.chronospheres.fr

Aucune inscription courrier/papier n'est acceptée et il sera possible de s'inscrire sur place le jour de l'épreuve dans la limite des places disponibles et avec un surcoût financier.

Pour l'aquathlon, cette limite est fixée à 72 pour l'épreuve S et 72 pour l'épreuve XS.

Pour le cross triathlon, le nombre de concurrents maximum est 240 toutes catégories confondues.

La date limite des inscriptions internet est fixée au vendredi 10 mars 2023 minuit dans la limite des places restantes disponibles.

Tableau récapitulatif :

- Lors du retrait de son dossard chaque concurrent devra présenter les documents suivants :

	Licence 2023	Pass Compétition (2€)	Certificat Médical
Licenciés FFTRI Compétition	OUI		
Licenciés FFTRI autre que Compétition	OUI	OUI	OUI
Licenciés ITU	OUI	OUI	
Licenciés FCD, activité "Triathlon"	OUI	OUI	
Licenciés FFN Compétition	OUI	OUI	OUI pour la partie course à pied
Licenciés FFA Compétition	OUI	OUI	OUI pour la partie natation
Non licenciés		OUI	OUI

- Chaque concurrent devra également vérifier l'exactitude des données le concernant et les valider en **émargeant** la liste des inscrits.
- L'émargement de cette liste vaut pour acceptation du présent règlement**

- Dans la même journée, un jeune peut participer à plusieurs épreuves (ou manches) à condition que les distances cumulées soient inférieures à la distance de course maximum autorisée à la catégorie d'âges concernée, il appartient aux concurrents de respecter cette règle. En aucun cas la responsabilité de l'organisateur ne pourra être mise en cause à ce sujet, aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-respect de cette règle.

EPREUVES:

NATATION :

La natation s'effectuera en piscine de 25m, avec un maximum de 4 concurrents par ligne d'eau et 6 lignes d'eau pour chaque vague. Le briefing aura lieu dans la chambre d'appel avant chaque vague.

Le bonnet de bain, fourni par l'organisateur, doit être obligatoirement porté par tous les concurrents, avec 4 couleurs différentes par ligne d'eau.

Le concurrent aura l'OBLIGATION de jeter le bonnet dans un bac disposé à cet effet en sortie de bassin.

TRANSITION(S) :

Pour les concurrents de l'Aquathlon et du Cross Triathlon Jeunes, les transitions se déroulent dans une zone dédiée où seuls les participants seront autorisés (public INTERDIT) Des bénévoles seront à disposition pour aider si besoin.

COURSE A PIED :

Durant le parcours course à pied, les concurrents peuvent courir ou marcher. Le port du dossard est obligatoire, visible devant, fixé par trois points, **ceinture porte dossard OBLIGATOIRE**.

VTT :

Durant la partie VTT pour le Cross Triathlon Jeunes, le dossard doit être visible derrière, le port du casque homologué est obligatoire. **Ceinture porte dossard OBLIGATOIRE car 1 seul dossard sera remis à l'inscription. Seuls les VTTs** sont acceptés (Gravel, cyclocross et vélo de ville interdits).

L'accompagnement par un tiers sur le parcours de l'épreuve est **strictement interdit** sous peine de disqualification par les arbitres.

RESPECT ENVIRONNEMENT:

Aucun déchet ne doit être jeté ou abandonné sur le parcours par les concurrents sous peine de disqualification par les arbitres.

ABANDON:

Tout abandon doit être signalé à l'organisation, un bénévole ou un arbitre. Il appartient ensuite au concurrent de regagner l'aire de transition par ses propres moyens, sans perturber la course en cours.

RECOMPENSES :

Pas de cumul de récompenses Scratch/Catégorie.

SPORTIVITE ET RESPECT :

Les concurrents s'engagent à respecter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs (avant, pendant et après la course).

Les concurrents doivent se conformer aux directives des officiels : bénévoles et arbitres.

ASSURANCE, SECURITE et RESPONSABILITE :

L'organisation a souscrit un contrat qui couvre sa responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, pour l'ensemble des épreuves.

Les concurrents sont également couverts par leur licence FFTRI annuelle ou leur pass-compétition souscrit lors de l'inscription.

ANNULLATION :

En cas d'annulation de l'épreuve pour cas de "forces majeures", COVID ou décision préfectorale, aucun remboursement ne sera effectué.

Cela inclue les cas d'interruption définitive ou d'annulation de l'épreuve pour intempérie (alerte météo, orage, tempête ...) ou toute autre raison, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

DROITS D'IMAGE ET eMAILING :

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que partenaires, médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître. Ces images seront prises lors de leur participation aux épreuves de l'aquathlon du Néron et du CROSS TRIATHLON Jeunes du 12 Mars 2023 et peuvent être diffusées sur tout support y compris pour les projections éventuelles ou démarches de communication de toute nature.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

RAPPEL DES CATÉGORIES D'ÂGES ET ACCESSIBILITÉ AUX ÉPREUVES

Catégories d'âge	Années de naissance	Jeunes 6-9	Jeunes 10-11	Jeunes 12-13	Jeunes 14-17	AQUAT XS	AQUAT S
Mini Poussins	2017 & 2016	OUI					
Poussins	2015 & 2014	OUI					
Pupilles	2013 & 2012		OUI				
Benjamin s	2011 & 2010			OUI		OUI	
Minimes	2009 & 2008				OUI	OUI	
Cadets	2007 & 2006				OUI	OUI	OUI
Juniors	2005 & 2004				OUI	OUI	OUI
Séniors	1982 à 2003					OUI	OUI
Masters	1981 et avant					OUI	OUI

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e) Mme, Mr, Mlle,

Certifie sur l'honneur être le représentant légal ou le tuteur/tutrice du/de la mineur(e) dénommé(e) :

L'autorise à participer à l'Aquathlon ou au Cross Triathlon Jeunes du 12 mars 2023.

Accepte en cas de nécessité, que des mesures médicales d'urgences puissent être prises sur cette personne ci-dessus dénommé(e).

A _____ Le _____

Signature

A remettre lors du retrait des dossards.